

Objet: Rapports d'activité des Commissions OAV

Chère Consoeur,

Le rapport de la Commission de droit du sport peut se résumer comme suit :

« La Commission de droit du sport a travaillé à l'organisation d'un 5 à 7 sur la thématique de la détermination de l'indemnité résultant de résiliation ou rupture du contrat de travail entre un joueur de football et un club de football. Ce 5 à 7 aura lieu le lundi 27 mars 2023 à l'Hôtel Alpha-Palmiers à Lausanne. Il réunira le Professeur Rémy Wyler et Miguel Liétard, Director of Litigation Legal & Compliance Division de la FIFA et sera modéré par le Président de la Commission de droit du sport. D'autres 5 à 7 seront en principe organisés en 2023. »

Pour répondre à votre question, la composition de la Commission de droit du sport demeure inchangée.

Je suis volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre bien dévoué Confrère,

Jorge Ibarrola

Jorge Ibarrola
LL.M. | Avocat au Barreau | Partner
Accredited Mediator (CEDR & IMEDP)
FIFA Mediator
www.libra-law.ch
T: +41 21 601 81 25
M: +41 79 485 38 44

CONFIDENTIALITY NOTICE: This message and/or the accompanying documents are privileged attorney correspondence and confidential under applicable law. If the reader is not the intended recipient, any unauthorised use, disclosure, copying, distribution or dissemination is strictly prohibited. Should you have received this message (or any copy thereof) in error, please contact the sender and delete the message and all copies thereof. Thank you. CONFIDENTIALITÉ: Ce message ainsi que ses annexes sont confidentiels et protégés par le secret d'avocat. Si vous n'en êtes pas le destinataire prévu, toute utilisation, divulgation, copie ou distribution est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur veuillez nous en avvertir immédiatement et effacer ce message ainsi que ses copies. Merci.



LIBRA LAW